

plus riches. Ainsi, les chances d'incendie qui, tant de fois, ont dévasté Salonique, seront réduites au minimum. Les épaisseurs des murs sont fixées à 0 m. 33 pour les rez-de-chaussée et 0 m. 22 pour les étages au minimum, et un matelas d'air isolant (vide de 0 m. 08) doit s'interposer entre deux parois de ciment armé. Toutes les bâtisses de torchis, de bois, à pans de bois sont interdites dans l'étendue de l'ancienne zone brûlée, et les couvertures de bois, chaume, roseaux ou autres matériaux combustibles. Les chambres d'habitation doivent être de sol imperméable, et il est défendu de transformer les caves en chambres à coucher. Chaque chambre doit avoir une surface minima de 12 mètres carrés, un éclairage et une aération suffisants. Une réglementation impitoyable fixe le nombre des water-closets, l'évacuation des vidanges, eaux usées et eaux pluviales. Les établissements « insalubres » sont rejetés à l'Ouest, au delà du faubourg du Vardar.

Il suffit de quelques années pour que la conception de l'urbaniste prît corps. Dès 1923, et malgré l'arrivée en masse des réfugiés, on commença le déblaiement. On expropria les terrains, traça les rues, vendit les lots. La zone incendiée fut divisée en 6 secteurs, ceux-ci furent partagés en 199 blocs, et les blocs à leur tour répartis en lots. La construction fut surtout poussée en 1924 et 1925, où furent construits près de mille (925) immeubles neufs, qui coûtèrent 1 500 000 000 de drachmes. De 1920 à 1929 furent élevés près de 1 500 immeubles, valant près d'un milliard (885 millions de drachmes) (v. tableau p. 308-309). Aujourd'hui tous les lots sont vendus, sauf dans le 6<sup>e</sup> secteur, au Nord, et les 2/3 des maisons à édifier sont bâties. Une fièvre de constructions a saisi le monde salonicien. De larges trottoirs, des chaussées pavées ont remplacé les rues pleines d'ornières et de décombres. Des lampadaires électriques éclairent les avenues passagères. Des agents de police, casqués de toile, gantés de blanc, canalisent la circulation, à l'instar des villes occidentales. N'étaient les cafés, les pâtisseries, rendez-vous de toute foule balkanique, le Centre salonicien ne donne plus guère une impression d'Orient.

LES FAUBOURGS OUVRIERS DE L'OUEST. — Dès que l'on sortait de la zone incendiée, le nouveau plan était d'une application plus délicate. Et le problème de la reconstruction de la ville se compliqua, dès 1923, de celui de l'installation des réfugiés. Sans doute, un grand nombre fut logé dans la « ville haute », l'ancien quartier turc, que ses occupants avaient dû quitter. La Banque nationale — chargée de l'administration de la fortune immobilière urbaine laissée par les Turcs échangés — évalue à 4 027 le nombre de ces maisons, 11 987 chambres, mises à la disposition de 11 179 familles de réfugiés. Pourtant, la majeure partie des 117 000 réfugiés, qui s'installèrent à Salonique, sont de petits commerçants ou des ouvriers, qui ne peuvent guère s'éloigner du quartier industriel. A la Chambre des métiers et du commerce de détail, il y a 2 700 réfugiés sur 6 700 inscrits ; dans les divers syndicats ouvriers, on compte 13 000 réfugiés, dont 7 000 portefaix, déchargeurs, aide-maçons, terrassiers et balayeurs. La reconstruction donna du travail à ces petites gens. Mais il fallait les loger.

L'Ouest de Salonique se divise — nous l'avons vu — en plusieurs quartiers distincts (v. fig. 42). Au Sud-Ouest, le « centre du gros commerce », qui domine la mer entre la rue Franque au Nord et le port au Sud. Là sont les entrepôts, parfois à trois étages, dont les plus méridionaux sont englobés dans la zone franche. Ils ont leur place, choisie et immuable, à proximité de la gare